



CHARTRE D'UTILISATION DU **PANNEAU ELECTRONIQUE D'INFORMATION**

La Ville de Pamiers dispose d'un panneau électronique permettant la diffusion de messages municipaux et associatifs. Ce panneau est sous la responsabilité de l'Office du Commerce et des Entreprises qui sélectionne, enregistre, diffuse et gère les messages. Le panneau est situé Route de Mirepoix, sur un axe routier à forte fréquentation et à proximité des feux tricolores nécessitant l'arrêt des véhicules pour une lecture optimale des messages.

1- OBJECTIFS

- Mettre en place une communication répondant à des critères de lisibilité, visibilité et attractivité de l'information par des messages compréhensibles par tous
- Transmettre aux pamiersiens des informations municipales et associatives et permettre aux visiteurs d'avoir accès à des informations événementielles.
- Capter le flux important de visiteurs sur les zones périphériques pour les inciter à se déplacer sur le centre-ville.

2- UTILISATEURS (DANS L'ORDRE PRIORITAIRE) ET TYPE DE MESSAGE

- Les services municipaux pour les informations à caractère :
 - o Administratif
 - o Technique
 - o Culturel
 - o Événementiel
- Les associations ayant leur siège social à Pamiers depuis plus d'un an :
 - o Dès lors que l'information concerne un événement populaire se déroulant en centre-ville
 - o Pour toute action à but humanitaire ou caritatif.
 - o Tout autre message émanant des associations ne sera diffusé qu'en fonction des disponibilités.

→ La programmation du panneau est du domaine de la Municipalité qui intègre dans ses besoins de communication ceux du monde associatif. Cela ne constitue pas pour autant pour la Municipalité une obligation vis-à-vis des associations.

→ Sont exclus tous messages à caractère privé, commercial, politique, syndical ou religieux et toute forme d'expression contraire aux bonnes mœurs et/ou susceptible de troubler l'ordre public.

3- TRANSMISSION DES MESSAGES

- Les services municipaux et les associations effectueront leur demande par formulaire type disponible :
 - o Sur le site de la Ville de Pamiers :
 - <http://ville-pamiers.fr/29-associations.html>
 - <http://ville-pamiers.fr/46-les-demarches.html>
 - o A l'accueil de l'Office du Commerce et des Entreprises – Rue Jean Durroux (parking des 3 Pigeons)
 - o A l'accueil de la Maison des Associations – Rue St Vincent
- Le formulaire devra parvenir 3 semaines avant l'évènement soit :
 - o Par mail à service.economique@ville-pamiers.fr – Ce moyen de transmission devra être privilégié et sera obligatoire si l'annonce comporte un logo ou visuel particulier.

- Par courrier à Office du Commerce et des Entreprises – Rue Jean Durroux – 09100 PAMIERS ou en le déposant à l'accueil de ce même service.
- Aucune demande ne pourra être prise en compte si elle n'est pas transmise sur le formulaire type et dans le délai fixé.
- Pour une lecture facilitée, le texte de l'annonce devra être simplifié et comporté à minima le titre, la date, l'heure, le lieu et le n° de téléphone et respecté la grille prédéfinie.

4- EXAMEN ET VALIDATION DES DEMANDES

- Avant toute programmation et diffusion les messages seront soumis à l'autorité compétente.
- Pour des raisons de lisibilité, de pertinence et d'efficacité, la Ville de Pamiers se réserve le droit de raccourcir ou modifier les messages qui lui sont soumis.
- Le nombre de passages sera dépendant du nombre de messages à diffuser sur la période concernée.
- La durée de la période de diffusion (nombre de jours de passage du message) dépendra de l'importance de l'évènement et du nombre de messages à diffuser pendant cette même période sans pour autant excéder 2 semaines.
 - La Municipalité se réserve le droit de remplacer instantanément le contenu en cours de diffusion par des messages d'urgence destinés à la population.
 - La Municipalité ne saurait être tenue responsable de la non diffusion des messages en raison d'incidents techniques ou d'agenda complet.

A Pamiers, le _____

Les Conseillers Municipaux délégués,
En charge de la Communication
& du Commerce

L'Utilisateur,
Nom de l'association ou du service municipal

Nom et titre du signataire